



Commission Politiques et Financements Publics

Réunion du 15 janvier 2026

visioconférence

COMPTE-RENDU

Collège Etat & collectivités

Marianne VALKENBURG, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Nathalie LEURET, Région Nouvelle-Aquitaine

Patricia OUDIN, Région Nouvelle-Aquitaine

Collège Organisations professionnelles d'employeurs

Nicolas FAYE, Les Forces musicales

Philippe DEMOULIN, SYNAVI

Rémi FAURE, SMA

Mathilde COUPEAU, SMA

Stéphane DETRAIN, FNAR

Nathalie YERAMIAN, Scène Ensemble

Benoit SITZIA, Scène Ensemble

Morgan HELOU, SYNDEAC

Collège organisations syndicales de salariés

Framboise THIMONIER, SYNPTAC-CGT

Timo METZEMAKERS, SNAM-CGT

Sébastien COUTANT, SFA-CGT

Jean-Luc BERNARD, SN3M-FO

Stéphane GORNIKOWSKI, F3C-CFDT

Collège membres associés

Thomas VRIET, L'A. Agence Culture Nouvelle-Aquitaine

Coordination

Sylvain COUSIN, L'A. Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine

Absences excusées

Anne-Claire Rocton, Bertrand Queyroi, Chloé Rouger, Jérémy Galliot, Jean-Christophe Boissonnade, Ariane Braun

Ordre du jour :

- Compte-rendu précédente réunion : [CR PFP 2025.11](#)
- Actualités
- Suivi des travaux du Coreps

Compte-rendu de réunion

Ce présent compte-rendu a été validé en réunion PFP du 05/02/2026

1) Introduction

Sylvain COUSIN rappelle que l'ordre du jour est volontairement "**flexible**" afin d'ouvrir les échanges sur :

- l'actualité budgétaire (nationale et régionale) ;
- le **portage** des missions (COREPS / observation) dans le contexte de l'arrêt de financement de L'A. ;
- la projection du calendrier de travail 2026.

2) Déroulé des échanges

2.1 Tour d'écran – accueil d'un nouveau membre

Un tour de table est réalisé par collègues.

Sylvain COUSIN annonce l'accueil d'une nouvelle personne pour le **SYNDEAC** ; Morgan HELOU se présente et indique également l'indisponibilité de plusieurs membres SYNDEAC (excusés).

2.2 Point de contexte – DRAC

Marianne VALKENBURG indique que la **direction de la DRAC** n'intervient pas à cette commission, en attente d'éléments nationaux : des annonces sont attendues aux **BIS** (DGCA) la semaine suivante, concernant le budget 2026. Elle rappelle le contexte de "loi spéciale" permettant le fonctionnement des services et évoque la possibilité de verser rapidement une première partie de subventions à certaines structures en difficulté, sous réserve d'arbitrages et validations (référence au CBR – contrôleur budgétaire régional).

2.3 Interpellation centrale – "à quoi sert le COREPS si les décisions tombent sans concertation ?"

a) Alerte sur la méthode et la confiance (employeurs)

Philippe DEMOULIN (SYNAVI) ouvre une séquence structurante : il revient sur le **COPIL du 4 décembre 2025** et dit ne pas comprendre que, quelques jours après, soit annoncée l'**arrêt de financement** de L'A., alors que les missions (dont l'observation) étaient reconnues comme nécessaires. Il décrit un sentiment de **déni de concertation** et de décisions déjà actées, rendant le rôle du COREPS illisible ("pour qui on nous prend", "on nous prend pour des imbéciles").

b) Réponse Région : calendrier, contraintes, et engagements de méthode

Nathalie LEURET répond point par point :

- La décision annoncée est qualifiée comme un **arrêt des financements** (et non une "fermeture"), la dissolution relevant ensuite des procédures associatives (AG/AGE).
- Le décalage temporel entre COPIL et annonce s'explique par la nécessité de **prévenir d'abord** salariés et gouvernance de L'A. avant d'en débattre publiquement.

- Le contexte budgétaire : baisse annoncée autour de **7,57%** sur le budget de fonctionnement culture (ordre de grandeur) ; nécessité de trouver des économies significatives ; arbitrages poursuivis.
- Engagement affiché : maintien d'une **mission COREPS financée** (poste + ingénierie) ; la DRAC devrait viser un engagement comparable sur son périmètre ; sur l'**observation**, pistes à l'étude (dont une hypothèse d'intégration via poste/support).
- Gouvernance de L'A. : description d'une situation fragilisée (démissions), et recherche d'une fenêtre de sécurisation juridique (AG fin janvier pour reconstituer un CA provisoire, préparer AGE de dissolution, préserver les intérêts des salariés, organiser la reprise de ressources et outils).

c) Réactions syndicales : contradiction "missions maintenues vs moyens coupés"

Framboise THIMONIER (SYNPTAC-CGT) insiste sur l'incohérence apparente : maintenir COREPS/observation implique des moyens ; crainte d'un **redéploiement de missions** sans redéploiement réel de budgets, et au final une **surcharge** sur les équipes ailleurs. Nathalie LEURET précise que la Région a prévu une enveloppe correspondant au **financement de la mission COREPS** ; sur l'observation, options non tranchées.

2.4 Réunion du 19 janvier avec le Président : inquiétudes, représentativité, "convocation" vs "dialogue"

Une large partie des échanges porte sur la réunion prévue **lundi 19 janvier** avec le Président de Région.

a) Craintes exprimées

- Framboise THIMONIER estime qu'il s'agira plutôt d'une **plénière d'information** ("on est trop nombreux pour que ce soit une réunion"), et que l'on impose un cadre rendant l'échange difficile ; elle demande explicitement la présence des **services financiers**.
- Sébastien COUTANT (SFA-CGT) élargit : ce type d'invitations "larges" dilue la représentativité et rend le cadre "opaque" (qui parle au nom de qui ?). Il relie cela à une critique structurelle du dialogue social territorial tel qu'il est pratiqué.
- Timo METZEMAKERS (SNAM-CGT) exprime un choc sur la manière dont l'information a circulé (réception via d'autres canaux) et souligne la **représentativité** des organisations "publiée, mesurée", qui devrait structurer les instances. Il alerte sur un risque de **découragement** des représentants.
- Jean-Luc BERNARD (SN3M-FO) replace historiquement la création des COREPS, perçus initialement comme des espaces d'échange plutôt que de négociation, et interroge leur capacité réelle d'influence.

b) Réponses Région (et échanges)

Nathalie LEURET indique que la réunion du 19 vise un échange large, avec possibilité de prises de parole (micro) ; elle affirme qu'il n'y a pas de risque de "sanction" en cas d'absence. Elle indique que Charline CLAVEAU et Frédéric VILCOCQ seront présents ; incertitude sur les services financiers / DGS.

c) Clarification "méthode des invités"

À la question formulée par Mathilde COUPEAU (SMA), Région explique avoir :

- invité les réseaux régionaux et membres COREPS,
- élargi à des réseaux nationaux (CDN/CCN...) et structures labellisées non représentées par d'autres réseaux,
- travaillé la liste avec Marion VILLEREAU.

Rémi FAURE (SMA) soulève l'absence de **Fedelima** et questionne l'équilibre des représentations ; Patricia OUDIN répond qu'il n'y a pas "opacité", que la liste COREPS a été intégrée, et que les réseaux choisissent ensuite leurs représentants. Rémi FAURE nuance : la concertation préalable aurait pu être plus explicite, et l'indépendance relative de certains réseaux (financement) peut être un sujet.

d) Proposition d'expression collective

Stéphane DETRAIN (FNAR) pose la question : aller "en diaspora" le 19 ou tenter une **parole coordonnée** (COREPS / intersyndicale) ? La discussion souligne la difficulté de porter une parole unique "COREPS" vs la facilité relative d'un cadre intersyndical.

2.5 "Catastrophe / tsunami 2026" : besoin de modes d'action exceptionnels et de lisibilité de gestion

Stéphane GORNIKOWSKI (F3C-CFDT) évoque un contexte 2026 comparable à une gestion "mode Covid", avec nécessité d'organisation exceptionnelle (délais, attribution, répartition, trésorerie). Il insiste sur la détresse psychologique dans le secteur et sur la nécessité que les services financiers entendent directement les réalités.

Nathalie YERAMIAN (Scène Ensemble) illustre la difficulté par un exemple concret : la réécriture du **RI Manifestations** annoncée puis interrompue (absence de "jet" attendu), renforçant l'impression de montagnes russes et de manque de continuité. Elle élargit : emploi, ancrage territorial, enjeux politiques (municipales, montée RN), et argument économique ("l'économie de la culture" comme vitalité des territoires).

2.6 Focus "observation" : enjeu de données objectives et de neutralité

Thomas VRIET (L'A.) rappelle que l'observation (historiquement centrée sur le spectacle vivant) est une **condition** du dialogue social : sans indicateurs réguliers, discussion et concertation s'appauvrissent. Il insiste sur la question du **portage** et de la **neutralité** de l'observation.

Framboise THIMONIER appuie : l'observation "objectivise", "fait trace", et devient plus cruciale en période de crise.

2.7 Alerte "réunions majorité" et perception politique

Framboise THIMONIER rapporte l'existence de réunions d'élus de la majorité régionale convoqués en amont pour évoquer les "manifestations" et s'interroge sur la logique de tri / priorisation, y voyant un signal politique problématique. Nathalie LEURET répond que ces réunions existent depuis plusieurs années, sont plutôt des invitations d'information/partage en amont des arbitrages, et que l'accélération tient au contexte exceptionnel et aux contraintes de calendrier.

2.8 Trésorerie / délais de paiement / proratisation / fonds d'urgence

Cette séquence revient à plusieurs reprises, puis est reprise en fin de réunion.

- Philippe DEMOULIN insiste sur la nécessité d'obtenir des informations plus tôt (arbitrages, calendrier) et relance l'idée d'un **fonds d'urgence trésorerie**.
- Nathalie LEURET : confirme ne pouvoir partager que des éléments globaux tant que les arbitrages ne sont pas finalisés ; rappelle le calendrier d'annonce via commissions permanentes ; mentionne un travail avec les finances : repérage d'alertes trésorerie, tentatives d'assouplissement, et volonté de réduire l'effet de **proratisation** ; reconnaît des difficultés fin 2025 (dossiers incomplets, retours, freinage perçu).
- Patricia OUDIN : indique qu'une élue a demandé l'extension d'un fonds d'urgence économique aux associations (donc potentiellement à la culture) ; elle a relancé le pôle économique sans retour à date ; décrit la mécanique interne d'arbitrage (répartition puis réunions d'arbitrage avec Charline/Frédéric/Élisabeth).
- Benoît (Scène Ensemble) soulève un écart de chiffre entre "-7,57%" et une publication Newstank ("-6,4%") ; Région suggère une différence entre présentation en trésorerie vs capacité d'engagement / ventilation. La DRAC ne confirme pas encore ses chiffres (annonces attendues BIS).
- Benoît et d'autres insistent : besoin d'un **dialogue de gestion sincère** (flux, contraintes techniques, délais, contrôles), car les structures ont à honorer contrats et obligations sociales.
- Stéphane GORNIKOWSKI apporte un exemple (Hauts-de-France) où un rapport de force a permis de suspendre la proratisation ; Région répond que le sujet est connu, argumenté, mais pas encore obtenu.

3) Calendrier COREPS – rappels et perspectives

Sylvain COUSIN rappelle le calendrier prévisionnel (partagé dans le chat) et annonce :

- **05 février** : commission **Emploi (CVE)**
- **26 mars** : prochaine commission **Politiques & Financements Publics** (avec intention de travailler spécifiquement la **trésorerie**, les **délais**, les **coûts bancaires**, et d'anticiper une association des services financiers / dialogue de gestion).
- COFIL début juin : date en ajustement (initialement 4 juin, à redéplacer sur la 1^{ère} semaine de juin).

4) Points d'attention / suites identifiées (sans décision formelle actée)

Sans vote ni arbitrage en séance, la réunion fait émerger plusieurs suites de travail :

1. **Clarifier le cadre et l'utilité du COREPS** en période de crise : attentes d'un niveau de représentation "décisionnaire" plus explicite (question DRAC/CNPS ; question Région/Présidence).
2. **Portage des missions** (COREPS / observation) : garantir financement, continuité, et conditions de neutralité/fiabilité de l'observation.

3. Réunion du 19 janvier :

- demande réitérée de présence des **services financiers** ;
- réflexion sur une expression collective (au minimum intersyndicale) et sur la place des organisations représentatives dans un format « large »

4. **Trésorerie** : accélérer le travail sur délais de paiement, proratisation, et accès aux dispositifs économiques ; sécuriser un dialogue de gestion.